

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

Commune de VILLEPINTE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
AUDE

Arrondissement
CARCASSONNE

Domaine
Urbanisme

Sous-domaine
Documents d'urbanisme

Objet
Révision du PLU :
restitution du diagnostic
par le Cabinet d'études
Urbadoc

**Le nombre de conseillers
municipaux en service est
de :**

15

**Convocation Conseil
Municipal du :**
07/12/2017

Affichage en date du :
22/12/2017

**Publication de la présente
en date du :**
22/12/2017

Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2017.
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLEPINTE,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur Alain ROUQUET, Maire.

Présents : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Thierry CADENAT, Jérôme COURTESSOLE, Jérôme PUJOL, Laurent VERGER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Josiane MAILHOL, Patricia ASSEMAT, Stéphanie PIERRE, Henri PEJOUAN, Valérie CAMERIN.

Secrétaire : Gilbert PEYRE.

Monsieur le Maire rappelle le contexte réglementaire dans lequel intervient la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Villepinte.

Les bureaux d'études Urbadoc et ETEN Environnement présentent à cette occasion le diagnostic selon les 5 composantes suivantes :

- rappels : objectifs, réglementation, procédure,
- inscription territoriale et articulation avec les autres documents : situation, documents opposables, servitudes,
- diagnostic territorial : démographie, habitat, économie, agriculture, équipements, services et réseaux,
- état initial de l'environnement : paysages et morphologie urbaine, mobilités, contexte hydrographique, patrimoine naturel et biodiversité,
- gestion économe de l'espace et bilan analytique.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Demande au bureau d'études le document qui a été présenté aux membres présents afin de l'amender et/ou de le compléter.

S'engage à communiquer les données suivantes :

- la liste des logements vacants,
- le schéma directeur « cœur de village »,
- le PAVE,
- l'analyse fine de la défense incendie,
- les données actualisées relatives au rendement du réseau d'eau potable,
- les données SPANC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.221-7 du CGCT.

VILLEPINTE, le 19/12/2017,



Le Maire
Alain ROUQUET

